

RAPPORT DE LA COMMISSION DU CONSEIL COMMUNAL

Appelée à examiner la réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Muriel Cuendet Schmidt visant à faciliter l'accès aux informations concernant les démarches administratives pour les proches confrontés à un deuil.

La commission s'est réunie le mardi 26 mars 2022 à la Salle des Commissions

La Municipalité était représentée par M. le Syndic Alain Monod

La commission était composée de Mmes Noémie Neumann Donegani, Muriel Cuendet Schmidt, Léa Pacozzi, Vânia Sofia Luis Francisco, MM Amine Larhoussi, Alexandre Meier, Marc Veraguth et le Président-rapporteur Tauno Jalanti. Excusé : M. Anton Epp.

M. le Syndic présente le sujet du jour en rappelant que les services de Pompes Funèbres Générales ou autres acteurs privés assurent un excellent accompagnement dès le décès et prennent en charge toutes les tâches administratives ou sociales.

De ce point de vue les personnes en deuil sont très bien accompagnées.

La Municipalité prépare une information pour les personnes concernées. Elle sera publiée sur internet et fera l'objet d'un flyer (qui sera à disposition au Greffe, à l'Office de la population et de l'unité de de la police administrative mais non distribué en tout ménage par discrétion).

Mme Cuendet Schmidt remercie le Syndic et salue notamment la création de ce dépliant et d'une page internet. Son postulat n'ayant pas comme objectif que les services communaux se substituent aux offres existantes mais qu'ils assurent un relais d'information de qualité à la population palinzarde traversant une période difficile, elle est satisfaite de la réponse.

Un commissaire relève que de nombreuses entreprises de PF figurent sur la liste du canton mais que la qualité des services proposés est très variable. Il n'est pas du ressort de la Municipalité de les hiérarchiser ni d'accorder sa préférence à l'une ou à l'autre.

La question du soutien à long terme reste ouverte. En effet, les tâches administratives et sociales terminées, les PF se retirent. Un deuil peut nécessiter un temps prolongé d'accompagnement, raison pour laquelle la Municipalité a intégré dans sa réponse la proposition de Mme Cuendet Schmidt portant sur le recours aux associations actives dans ce domaine. Toutefois, la proposition d'avoir une personne de la commune disponible pour cet accompagnement se heurte à la nécessité que cette personne devrait avoir une formation spécifique pour une telle tâche, comme les employés des PF.

Des commissaires ayant été confrontés récemment à un deuil disent avoir été très satisfaites des prestations de qualité proposées par les Pompes Funèbres.

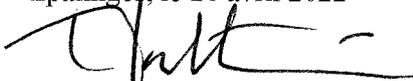
La question de l'accompagnement de personnes étrangères, qui peuvent avoir une barrière de langue ou de culture se pose. C'est le cas également pour les Suisses décédés à l'étranger.

La parole n'étant plus demandée, le Président appelle à voter :

- La Commission recommande à l'unanimité au Conseil communal d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Cuendet Schmidt.

La séance est levée vers 20h30.

Epalinges, le 26 avril 2022



Le Président-rapporteur
Tauno Jalanti